

Zone d'activités économiques 15 LAT (articles 98 à 106)

- Destination**
- Activités secondaires, industrielles, artisanales, logistiques et de stockage
 - Activités tertiaires qui leur sont liées (bureau, recherche et développement, vente, exposition). Localisées dans les étages supérieurs
 - Commerces et restauration ouverte au public au rez-de-chaussée
 - Pas de logement sauf pour le gardiennage

Règles constructives



Indice de volume bâti maximal : $8\text{m}^3/\text{m}^2$



Hauteur maximale : **25m**



Indice de verdure minimal : **0.25**



Distance aux limites **6m** minimum
(hors accord entre propriétaires)



La forme des toitures est libre



1 arbre pour 4 places de stationnement



Gestion du site stratégique de développement d'activités (SSDA) par un organe de gestion (Commune, Région et Canton)



Soumission d'un concept énergétique pour toute demande de permis de construire

Un bon exemple !



Alignement d'arbres le long des routes et en limite de propriété

Stationnement principalement en souterrain ou dans des volumes bâtis fermés.

Zone de stationnement extérieure en revêtement semi-perméable ou perméable